



Systeme de gestion des decisions des instances

**Intervention - Développement économique et développement urbain , Direction du développement urbain**

<b>Numéro de dossier :</b> 1030826008	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Objet</b>	Adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme (Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (CO92 03386)) de manière à modifier la «carte des limites de hauteur et de densité» pour limiter les hauteurs minimales et maximales prescrites à la catégorie «3A» et à modifier la «carte d'affectation du sol» pour permettre seulement l'affectation à la catégorie «Commerce», le tout situé à l'intérieur du périmètre décrit par le boulevard Maurice-Duplessis, l'avenue Gilbert-Barbier, la rue André-Arnoux et l'avenue Fernand-Gauthier - District Marc-Aurèle-Fortin

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**Commentaires**

Modification proposée à l'affectation du sol

Le plan d'urbanisme prévoit pour l'affectation «activités multiples» une mixité d'occupations (habitation, commerce, bureau, industrie, etc) qui peut varier selon l'aire d'affectation. De plus, le plan prévoit que c'est par la réglementation de zonage que seront précisés les types d'usages autorisés et leurs conditions d'implantation dans les diverses aires d'affectation de cette catégorie.

La deuxième partie du projet de règlement vise à remplacer l'affectation «activités multiples» par une affectation «commerce». Ce changement n'est pas un prérequis nécessaire à l'adoption éventuelle par le conseil de l'arrondissement d'une résolution qui autoriserait le projet particulier visé.